



Parc éolien Saint-Philémon S.E.C.

Avis de projet *Parc éolien de Saint-Philémon*

Déposé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

15 août 2011

TABLE DES MATIÈRES

1	INITIATEUR DU PROJET.....	1
2	CONSULTANT MANDATÉ PAR L'INITIATEUR DU PROJET.....	1
3	TITRE DU PROJET	2
4	OBJECTIFS ET JUSTIFICATION DU PROJET.....	2
5	LOCALISATION DU PROJET	2
6	PROPRIÉTÉ DES TERRAINS.....	2
7	DESCRIPTION DU PROJET ET DE SES VARIANTES	2
8	COMPOSANTES DU MILIEU ET PRINCIPALES CONTRAINTES LIÉES À LA RÉALISATION DU PROJET .	4
9	PRINCIPAUX IMPACTS APPRÉHENDÉS.....	4
10	CALENDRIER DE RÉALISATION DU PROJET	5
11	PHASES ULTÉRIEURES ET PROJETS CONNEXES	5
12	MODALITÉS DE CONSULTATION DU PUBLIC	5
13	REMARQUES	5

LISTE DES ANNEXES

Annexe A Carte de localisation du projet

À l'usage du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Date de réception :
	Numéro de dossier :

1 Initiateur du projet

Nom :	Parc éolien Saint-Philémon S.E.C. Consortium formé de Sprott Power Corp., la MRC de Bellechasse et la Municipalité de Saint-Philémon	
Adresse :	200, Bay Street, Bureau 2700, PO Box 90 ----- Toronto (Ontario) ----- M5J 2J2	
Téléphone :	416-945-3308	
Télocopieur :	416-943-4695	
Courriel :	rmaitland@sprottpower.com	
Responsable du projet :	M. Rob Maitland, Directeur de projet Sprott power Corp.	
Obligatoire : N° d'entreprise du Québec (NEQ) du Registraire des entreprises du Québec	Parc éolien Saint-Philémon S.E.C. : 3367203133	
Pour plus d'information sur le consortium, communiquer avec le responsable du projet ou visiter le site Internet : • http://www.sprottpower.com/		

2 Consultant mandaté par l'initiateur du projet

Nom :	PESCA Environnement
Adresse :	895, boulevard Perron ----- Carleton-sur-Mer (Québec) ----- G0C 1J0
Téléphone :	418 364-3139 et 1 888 364-3139
Télocopieur :	418 364-3199
Courriel :	mcastonguay@pescaenvironnement.com
Responsable du projet :	Marjolaine Castonguay, bio., M. Sc. Coordonnatrice de l'étude d'impact

3 Titre du projet

Parc éolien de Saint-Philémon

4 Objectifs et justification du projet

Le consortium formé de Sprott Power Corp., la MRC de Bellechasse et la Municipalité de Saint-Philémon (ci-après l'« initiateur ») projette la construction et l'exploitation d'un parc éolien communautaire d'une puissance maximale de 24 MW. Ce projet a été retenu en décembre 2010 dans le cadre de l'appel d'offres d'Hydro-Québec concernant l'achat de deux blocs distincts de 250 MW d'énergie éolienne issue de projets autochtones et communautaires (A/O 2009-02). Le gisement éolien du territoire visé par ce développement permet d'envisager la réussite du projet d'un point de vue tant économique que technique.

Les activités de construction du parc éolien de Saint-Philémon devraient débuter à la fin de l'année 2013, la mise en service commerciale étant prévue pour décembre 2014.

5 Localisation du projet

L'annexe A contient une carte présentant la localisation du projet situé dans la région administrative de Chaudière-Appalaches, sur le territoire de la municipalité de Saint-Philémon, dans la MRC de Bellechasse. Le parc éolien est situé dans un secteur montagneux au sud-est de la municipalité de Saint-Philémon. Au nord du projet se trouve le rang Saint-Isidore; au sud, le rang Saint-Arthur; à l'ouest, la route 281; et à l'est, la limite administrative de la MRC de Montmagny. La limite est du parc éolien sera située à un peu plus de 4 km du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Philémon.

6 Propriété des terrains

Le domaine du parc éolien de Saint-Philémon, qui couvre 1 115,5 ha, est situé en partie sur des lots privés à vocation forestière (468,5 ha) et en partie sur un bloc de territoire public subdivisé (647 ha). Le territoire privé accueillant des infrastructures fait l'objet de contrats d'options. En territoire public, l'initiateur a obtenu du MRNF une réserve de superficie concernant l'attribution de droits fonciers pour l'implantation d'éoliennes.

7 Description du projet et de ses variantes

Le projet prévoit l'implantation d'un parc éolien d'une puissance de 24 MW, lequel vise une exploitation optimale du potentiel éolien du secteur. Les infrastructures et les équipements du projet incluent 12 éoliennes de type ENERCON E-82, des chemins d'accès, un réseau collecteur et un poste de sectionnement (annexe A).

Le projet sera développé et géré par la société en commandite Parc éolien Saint-Philémon S.E.C., formée à 49 % de la communauté (MRC de Bellechasse et municipalité de Saint-Philémon) et à 51 % de Sprott Power Corp (SPC) au travers de sa filiale SP Development.

Le projet se divise en trois phases : construction, exploitation et démantèlement.

7.1 Phase construction

Les activités de la phase construction du parc éolien comprennent :

- le déboisement et le surfaçage des aires de travail;
- la construction et l'amélioration des chemins d'accès;
- le transport des composantes des éoliennes;
- la construction des fondations;
- le montage des éoliennes;
- l'installation du réseau collecteur;
- la remise en état des aires de travail.

Le parc éolien est entièrement situé en territoire forestier. L'initiateur s'assurera d'harmoniser le déboisement et les autres activités de construction avec les usages actuels du territoire.

Les éoliennes, fabriquées par Enercon, seront installées sur des fondations de béton, dont le type variera selon la nature du sol. Les différentes composantes des éoliennes (tours, pales, nacelles,) seront installées à l'aide de grues. L'initiateur assurera une surveillance environnementale tout au long des activités de la phase construction afin de respecter les règlements et normes en vigueur, de même que les mesures spécifiées dans l'étude d'impact sur l'environnement, le décret et les permis de construction.

7.2 Phase exploitation

Les activités de la phase exploitation visent à assurer le bon fonctionnement du parc éolien grâce à un système de contrôle centralisé et à l'entretien adéquat et régulier des équipements et infrastructures du projet.

Les activités de la phase exploitation du parc éolien comprennent entre autres :

- la présence et le fonctionnement des équipements;
- le transport et la circulation pour la surveillance, l'entretien préventif et la réparation des équipements, si nécessaire;
- l'entretien du site.

7.3 Phase démantèlement

À la fin de la phase exploitation du parc éolien, certains équipements du parc seront démantelés. Les matériaux seront retirés du site, puis récupérés ou recyclés si possible, ou ils seront acheminés à un site autorisé. Le démantèlement et la restauration du site seront effectués dans le respect des lois et règlements en vigueur.

8 Composantes du milieu et principales contraintes liées à la réalisation du projet

La configuration du projet tient compte des composantes du milieu identifiées lors des études préliminaires et lors des démarches effectuées auprès des intervenants du milieu, ainsi que d'inventaires réalisés spécifiquement dans le cadre de ce projet. Une étude d'impact sera présentée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), conformément à la directive qui sera émise, et comprendra une description détaillée des milieux physique, biologique et humain qui composent la zone d'étude.

Le relief du terrain où sera implanté le parc est escarpé et constitué de quelques crêtes qui forment un massif montagneux. Ces crêtes sont majoritairement orientées est-ouest. Les éoliennes seront érigées sur ces crêtes afin d'optimiser la ressource éolienne. La végétation du massif de hautes collines s'apparente à la végétation potentielle de la sapinière à bouleau jaune. Des érablières à potentiel acéricole sont situées à la limite du domaine du parc éolien.

La chasse et la pêche sont pratiquées dans le secteur et plusieurs espèces fauniques y sont présentes, y compris l'orignal et l'omble de fontaine. Le projet est situé dans un secteur montagneux, potentiellement propice à la grive de Bicknell.

Le territoire où sera implanté le domaine du parc éolien présente principalement des usages forestiers et récréatifs. Une portion du domaine du parc éolien, située en territoire public, chevauche une partie du Parc régional des Appalaches où des activités de plein air sont pratiquées, principalement la randonnée pédestre.

Les quelques bâtiments présents dans le domaine du parc éolien sont des refuges et camps de chasse. Une tour de télécommunication est située sur le plus haut sommet du domaine du parc éolien. Selon les dernières données du gouvernement du Québec, les limites du domaine du parc éolien comprennent 6 baux pour des usages de belvédères, refuge et mât de mesure de vent. Aucun refuge biologique, aire protégée, ou écosystème forestier exceptionnel (EFE) n'est situé à l'intérieur du domaine du parc éolien.

Le promoteur s'engage à respecter le *Règlement de contrôle intérimaire relatif à l'implantation d'éoliennes* sur le territoire de la MRC de Bellechasse ainsi que l'ensemble des lois, règlements et normes qui s'appliquent au territoire. Le domaine du parc éolien est situé dans une « zone compatible avec harmonisation » selon *L'analyse territoriale, volet éolien pour la région de Chaudière-Appalaches*.

9 Principaux impacts appréhendés

L'étude d'impact présentera une évaluation des impacts appréhendés sur les milieux physique, biologique et humain. Des mesures d'atténuation seront proposées pour réduire ou éliminer ces impacts, lorsque c'est possible.

L'évaluation traitera des impacts potentiels sur les sols, les peuplements forestiers, les cours d'eau et les habitats fauniques, entre autres sur les oiseaux et les chauves-souris. Après consultation auprès du responsable régional du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, des inventaires fauniques compléteront le portrait du territoire.

Les impacts potentiels sur les activités de récréation, de chasse et en lien avec le transport et la circulation sur le territoire, seront évalués. Les impacts sonores potentiels seront également évalués, notamment en fonction des résultats des évaluations du climat sonore avant projet. Les impacts anticipés sur le paysage feront l'objet d'une attention particulière près des secteurs récréotouristiques et des municipalités environnantes. Des photomontages seront réalisés afin d'évaluer l'impact sur le paysage à partir de différents sites. Des impacts positifs sont prévus sur l'économie locale grâce à la création d'emplois et aux retombées économiques directes pour la communauté (revenus et contribution volontaire) et indirectes découlant de la construction et de l'exploitation du parc éolien.

10 Calendrier de réalisation du projet

Selon l'échéancier prévu pour la réalisation du projet, certains travaux de préparation du site comme le déboisement, la construction des chemins d'accès ou le coulage des fondations de béton des éoliennes pourraient commencer à la fin de l'année 2013. Quant à la mise en service du parc éolien, elle est prévue pour décembre 2014.

11 Phases ultérieures et projets connexes

L'initiateur ne prévoit aucune phase ultérieure ni aucun agrandissement au présent projet.

12 Modalités de consultation du public

Le processus de consultation publique prendra la forme de rencontres avec les populations locales et avec les divers organismes de développement locaux et régionaux afin de les informer du projet. L'initiateur a tenu des activités de consultation publique préalablement au dépôt des soumissions à Hydro-Québec et suite à l'acceptation du projet par Hydro-Québec Distribution (journée portes ouvertes et rencontres d'information). Les commentaires reçus lors de ces consultations seront pris en considération lors de la réalisation du projet, lorsque possible, afin d'assurer son intégration harmonieuse au milieu.

13 Remarques

Aucune.

Je certifie qu'à ma connaissance tous les renseignements mentionnés dans le présent avis de projet sont exacts en date du 15 août 2011.



Signé le 15 août 2011

par Rob Maitland
Directeur de projet
Sprott Power Corp.




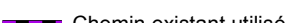



Annexe A Carte de localisation du projet

Parc éolien Saint-Philémon S.E.C.



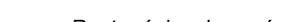
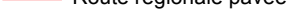




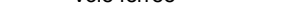
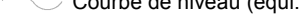

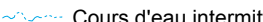


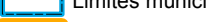
Annexe A

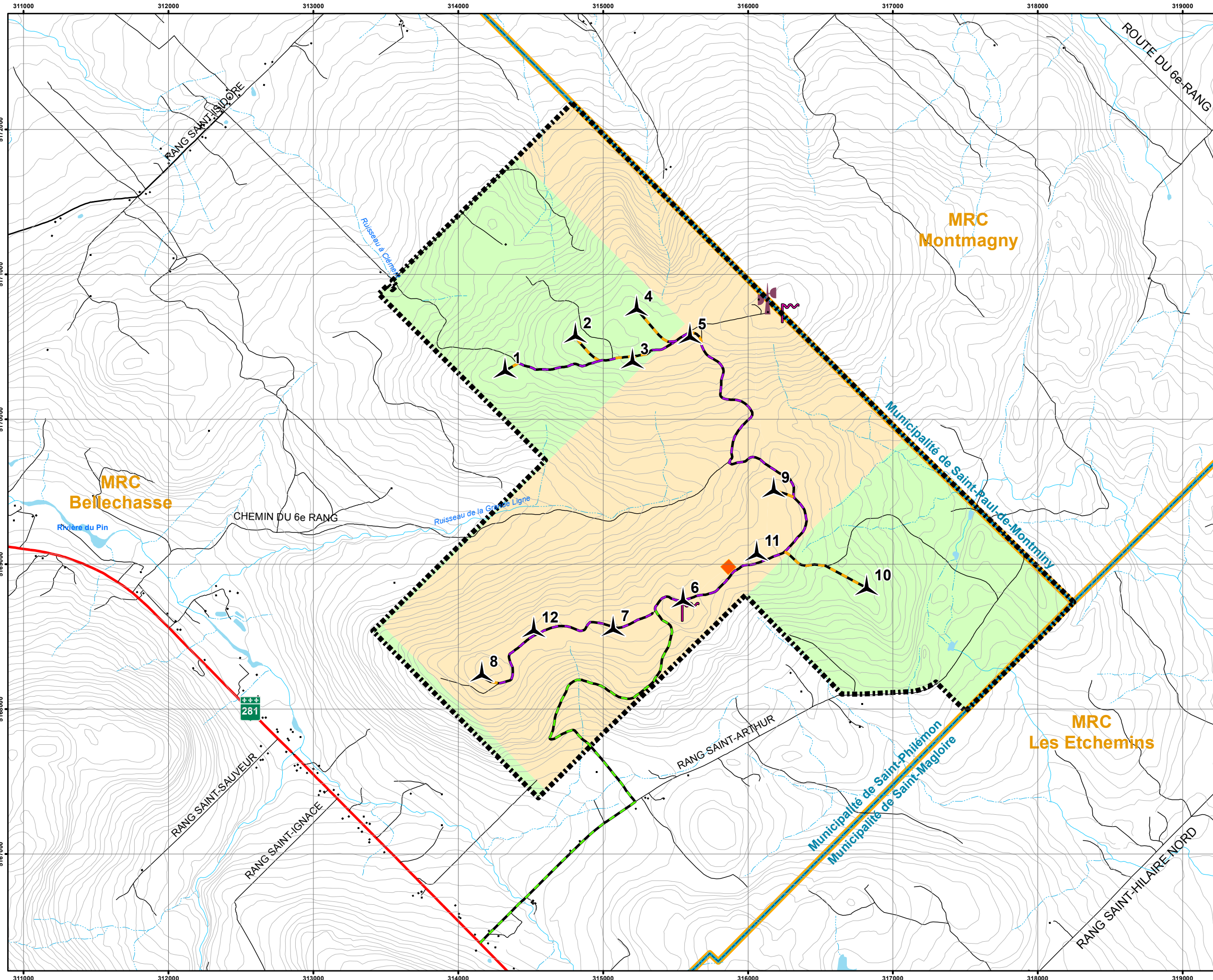
Localisation du projet

Infrastructures

-  Éolienne
-  Mât de mesure de vent
-  Chemin d'accès
-  Chemin existant utilisé
-  Chemin à construire
-  Poste de sectionnement
-  Domaine

Autres éléments

-  Bâtiment
-  Tour de télécommunication
-  Route régionale pavée
-  Route collective pavée
-  Chemin pavé
-  Chemin non pavé
-  Voie ferrée
-  Courbe de niveau (équi. 10 m)
-  Cours d'eau permanent
-  Cours d'eau intermittent
-  Plan d'eau
-  Limites municipales
-  Limites des MRC
-  Tenure publique
-  Tenure privée



N

1:25 000

0 200 400 800 mètres

PESCA
ENVIRONNEMENT

N/Réf. : 1110001

Date : 12 juillet 2011

Source : © Gouvernement du Québec, tous droits réservés, 2011
BDTQ 1:20 000

Projection : MTM 7, NAD83

Carleton-sur-Mer

895, boulevard Perron
Carleton-sur-Mer (Québec) G0C 1J0
418 364-3139

Montréal

Québec

Rimouski

1 888 364-3139
pescapenvironnement.com